

ANNEXE AU P.A.I.

PANIER REPAS



Tout enfant ayant une allergie, intolérance alimentaire, ou des troubles de l'oralité, définis dans le **Projet d'Accueil Individualisé**, peut profiter des services de restauration collective avec un **panier repas préparé par la famille**.

Un panier repas sera obligatoire dans un des cas suivants :

- Allergie majeure au Gluten ou au Lait
- 2 allergies cumulées parmi les 3 suivantes : œuf / Fruit à coque / Légumineuse
- A partir de 3 allergies cumulées

*Cf. 2024-2025 Règlement de fonctionnement, disponible sur le site internet :
larochelle.fr/vie-quotidienne/famille/restauration-scolaire-mode-demploi*

Le panier repas est à prévoir :

- pour le repas du midi

- **pour le goûter si le périscolaire de l'école est municipal.**

L'enfant ne consommera que le repas fourni par les parents, aucun complément (pain et assaisonnements compris) ne pourra être donné.

Les parents s'engagent à fournir :

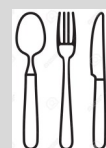
Une glacière ou sac
isotherme avec
des pains de glace



Des récipients
hermétiques et
adaptés au micro-ondes



Des couverts
(si allergie
alimentaire sévère)



Merci de NOTER LE NOM ET LE PRENOM

au marqueur sur la glacière et les boîtes hermétiques



Dans l'idéal, la totalité du repas est conservée la veille au réfrigérateur, au domicile de l'enfant.

La réception du Panier Repas au sein de l'établissement scolaire :

- 1** Vous déposez la glacière ou le sac isotherme le matin à l'agent de restauration scolaire qui effectue une prise de température du panier repas



Contrôle de température qui doit être entre 1° et 8°

- 2** Le panier repas est déposé dans un réfrigérateur



- 3** Au moment du repas, le plat est réchauffé au micro-ondes (si besoin)



- 4** Votre enfant prend son repas dans la salle de restaurant scolaire avec ses camarades



- 5** Le sac isotherme est remis tous les soirs à la famille



L'INSCRIPTION et la RESERVATION à la Restauration Scolaire sont OBLIGATOIRES, même lors d'un Panier Repas apporté par la famille.

Cela permet de savoir que votre enfant sera présent sur le temps de la pause méridienne mais aussi d'appliquer une tarification en raison de la surveillance et de l'encadrement de celui-ci par les agents municipaux.

Tarifs restauration scolaire — PANIER REPAS

Pour les tranches **T1** : 0,10 € / **T2** : 1,00 € / **T3** : 1,44 €

Pour les tranches **T4 à T14** : tarif unique à 1,88 €

Hors commune : 4,88 €